



Règlement de la 10^{ème} HIVERNALE du Raid Normand du 30/31 janvier 2010

I - L'Organisation

1. Sport Aventure Passion association loi 1901 organise la 10^{ème} HIVERNALE du RAID NORMAND dans la nuit du **samedi 30 et dimanche 31 janvier 2010** avec un départ et une arrivée de la ville **BOSC ROGER EN ROUMOIS (27)** situé à 20 minutes de ROUEN et une heure de PARIS.
2. **Le parcours de 55 km en trail d'orientation nocturne** se déroule dans la forêt de La Londe-Rouvray en Vallée de Seine.
3. **Rendez-vous** dans la salle du complexe sportif de BOSC ROGER EN ROUMOIS pour la remise des 4 chasubles et la signature du règlement de la 10^{ème} HIVERNALE du Raid Normand.

GROUPE	ACCUEIL	BRIEFING	DEPART
1 ^{er} et 2 ^{ème} groupe	19H45 à 21H15	21H30	22H00
3 ^{ème} et 4 ^{ème} groupe			22H30

4. **Arrivée le dimanche** vers 7H00 pour les premières équipes et 11H00 pour les dernières (barrière horaire). Petit-déjeuner et tee-shirts pour tous.

II - Le Déroulement de l'HIVERNALE

1. Par équipe de 4 concurrents, la progression s'effectue à pied, en allure libre, en orientation sur carte I.G.N. au 1/25000° n°1911 ET Rouen que vous devrez vous procurer. Des cartes au 1/10000° et 1/15000° avec balises car tées vous seront remises ainsi que les cartes complémentaires.
2. Le parcours est dévoilé avec la remise des livres de route sur lesquels les azimuts des balises sont indiqués et à reporter sur la carte I.G.N. (calcul de balise en balise).
3. **Le départ et le 1^{er} livre de route donnés**, vous partez pour 55 km de course d'orientation en pointant les balises dans l'ordre croissant sur votre passeport où vous aurez inscrit votre numéro d'équipe.
4. Le tracé : 55 km, 50 balises avec 1000 mètres de D+.
5. Pour info : voir "faire son orientation" sur le site www.raidnormand.eu
6. L'HIVERNALE s'effectue par équipe de 4, vous devez toujours être ensemble sur le parcours. **Avoir un bon orienteur au sein de l'équipe est impératif.**
7. En cas d'abandon de l'un de vos équipiers, vous pouvez continuer à 3 minimum mais hors classement. Les abandons doivent avoir lieu à un contrôle de passage ORGANISATION ou MEDICAL.
8. Toutes les routes que vous allez traverser et emprunter sont ouvertes à la circulation. Soyez extrêmement vigilants et prudents. Respectez et faites respecter les règles du code de la route.
9. **Une barrière horaire** est imposée pour le retour à la salle du complexe sportif (lieu de départ) le dimanche :

GROUPE	BARRIERE	PENALITES à partir de
1 ^{er} et 2 ^{ème} groupe	10H30	10H31 à 10H45 = 1 heure 10H46 à 11H00 = 2 heures
Si vous arrivez après 11H00, vous serez hors classement		
3 ^{ème} et 4 ^{ème} groupe	11H00	11H01 à 11H15 = 1 heure 11H16 à 11H30 = 2 heures
Si vous arrivez après 11H30, vous serez hors classement		

10. Aucune assistance n'est autorisée sous peine de pénalités. Les accompagnateurs peuvent voir les équipes au départ et à l'arrivée de la 10^{ème} HIVERNALE du Raid Normand.
11. Vous êtes en autonomie complète. Pensez à l'eau, nourriture, vêtement de rechange.

III - L'Inscription

1. L'épreuve est ouverte à tous bons sportifs responsables en pleine forme physique à partir de 16 ans (autorisation parentale à fournir et sur les 4 équipiers une personne majeure est obligatoire).
2. Pour rappel, l'HIVERNALE n'est pas une randonnée.
3. Nous limitons les inscriptions à 150 équipes.
4. Pour que votre équipe soit enregistrée, la fiche d'inscription ci-jointe est à retourner, accompagnée **d'un chèque de 120 € et d'un chèque de 15 €* avant le 31 décembre 2009** et si inscription après le 1^{er} janvier 2010, 140 € et 15 €* à l'ordre de S.A.P. RAID NORMAND 906 Le Haut Mouchel 76480 ST PAER.

**Depuis la 8^{ème} HIVERNALE, le nombre de désistements qui était avant de l'ordre de 5% est passé à 25% devenant ingérable. Nous demandons depuis une participation si désistement de votre équipe avant le 14 janvier de 15 €. A défaut, celui-ci servira de caution pour les 4 chasubles et vous sera restitué le dimanche 31 janvier 2010.*

5. Votre règlement de 120 € ou 140 € sera encaissé **le 15 janvier 09**. Une facture sera établie au nom spécifié sur la fiche d'inscription et vous sera remise le 31 janvier 2010.
6. Dès réception de votre inscription, S.A.P. vous confirmera par courriel que votre équipe est bien enregistrée à la 10^{ème} HIVERNALE du Raid Normand.
7. Début janvier, vous recevrez un courriel d'infos générales.
8. **Le 26 janvier 2010**, les dernières infos, la liste des équipes, votre numéro de dossard, la composition exacte des GROUPEs ainsi que le plan d'accès vous seront communiqués par courriel.
9. **En cas de forfait de votre équipe :**
 - Avant le 14 janvier 2010, S.A.P. s'engage à détruire votre chèque bancaire de 120 € ou 140 € à réception d'un courriel ou courrier notifiant le DESISTEMENT de votre équipe et encaissera votre chèque de 15 €.
 - A partir du 15 janvier 2010 inclus, la totalité des droits d'engagement resteront acquis à S.A.P. et votre chèque de 15 € sera détruit.
10. **En cas de force majeure**, Sport Aventure Passion se réserve le droit d'annuler l'épreuve.
 - Avant le 14 janvier 2009 : retour des chèques à tous les capitaines d'équipe.
 - A partir du 15 janvier 2009 inclus : 50 % du prix de l'inscription vous sera restitué.
11. **Le 25 janvier 2010, S.A.P. doit être en possession :**
 - Du nom de l'équipe et de la composition exacte de celle-ci.
 - Des 4 certificats médicaux regroupés en **1 envoi postal** adressé à S.A.P. 906 Le Haut Mouchel 76480 Saint Paër. Aucun certificat médical ne sera accepté le jour de l'HIVERNALE.
 - D'une attestation parentale si concurrent moins de 18 ans.

12. Certificats médicaux obligatoires

- a) soit un certificat médical de moins d'un an à la date de la course de non contre-indication à la pratique de la course à pied sur longue distance ou athlétisme en compétition.
- b) soit la photocopie de votre LICENCE TRIATHLON ou MULTISPORT avec mention de la date de la visite médicale effectuée après le 31 janvier 2009.

Toutes vos photocopies de certificats ou licences doivent être paraphées de la mention "**certifié conforme à l'original**" + **date et signature** du concurrent pour être validées.

Nous ne prenons pas les numéros de licence.

Nous pouvons reprendre votre certificat médical du 15^{ème} Raid Normand si celui-ci est encore en cours de validité.

Aucun document ne sera restitué après l'épreuve. S.A.P. doit rester en possession de vos documents un an après la date de l'épreuve.

IV - Les Pénalités

Ne sont prises en compte uniquement les balises pointées sur le passeport fourni par l'organisation et poinçonnées dans la case correspondante au CP concerné.

1 heure : tout CP non pointé sur carte au 1/25000° ou poinçon non lisible.

30 mn : tout CP non pointé sur carte CO ou poinçon non lisible.

1 heure à 2 heures : non respect de la barrière horaire.

Passeport non rendu ou perdu : pénalité en fonction du nombre de balises sur ce passeport.

5 heures : Ravitaillement par une assistance extérieure, toute équipe vue incomplète sur le terrain ou accompagnée d'une tierce personne et toute équipe vue sur une route interdite indiquée dans les livres de route.

Hors classement mais possibilité de continuer l'HIVERNALE

1. Equipe terminant à 3 concurrents.
2. Rapatriement d'une équipe (en 4x4) pour la remettre dans la course.
3. Arriver après 11H00 ou 11H30 le dimanche selon votre groupe.

Exclusion immédiate

1. Non-respect des consignes de l'organisation, de sécurité et du règlement de la 10^{ème} HIVERNALE.
2. Non respect de l'environnement (terrains privés, cultures, forêts ONF, escalader les clôtures...),
3. Non respect des règles élémentaires de sécurité et des équipes enfrenant la législation du code de la route.
4. Abandon d'un équipier en pleine nature sans la présence d'un membre de l'organisation.
5. Et bien sûr abandon de détritrus.
6. La liste n'est pas limitative et toute transgression à "l'esprit raid" pourra être sanctionnée.

V - Le Classement

1. Les équipes ayant fait la totalité de l'HIVERNALE à 4 seront classées.
2. Les équipes ayant pointé la totalité des balises bénéficieront de 30 minutes de bonus.
3. Le temps de référence est celui du 4^{ème} équipier arrivé au pointage.
4. Le classement est établi à partir du temps chronométré et modifié en fonction des pénalités et bonus attribués pendant l'épreuve.
5. **2 classements** sont définis :
 - 1 pour les équipes masculines.
 - 1 pour les équipes mixtes.
6. Le classement des 3 premières équipes et tee-shirts seront remis pendant le petit-déjeuner dans la salle du complexe sportif de BOSC ROGER EN ROUMOIS (départ et arrivée). Aucun lot ne sera expédié après la manifestation, ni repris ou échangé.
7. Chaque capitaine d'équipe recevra les résultats par courriel dès le dimanche soir et le site www.raidnormand.eu sera mis à jour dès le mardi. Suivra dans la semaine, le résumé de l'HIVERNALE.
Aucune réclamation ne sera prise en compte 24 heures après l'envoi des résultats expédiés par courriel le dimanche.

VI - Le Matériel

Matériel obligatoire par équipe

1 brassard fluo par équipier

1 carte I.G.N. **1911 ET Rouen** (ne pas tarder pour vous la procurer)

1 boussole, 1 crayon, 1 règle,

1 couverture de survie, 1 alarme sonore (sifflet),

1 mini-pharmacie : pansements, désinfectant, anti-inflammatoire, strapp de 6/8 cm de largeur.

4 frontales + piles,

1 téléphone portable : le numéro du service médical vous sera indiqué en haut de chaque livre de route.

Matériel conseillé

1 porte-carte étanche,

1 calculatrice + 1 rapporteur ou règle de report pour les azimuts,

1 collant type lycra hivernal et des vêtements de

rechange en cas d'abandon et dans l'attente d'être rapatrié,

3 litres d'eau minimum par concurrent (ou thé, café...).

A mi-course, 2 litres d'eau potable par équipe et une tasse d'eau chaude par concurrent vous seront remis.

VII - Conditions de Participation

1. Sport Aventure Passion a souscrit une assurance RC organisation-juridique.
2. SPORT AVENTURE PASSION s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.
3. Chaque concurrent déclare pouvoir attester de sa couverture responsabilité civile individuelle accident garantissant les risques inhérents à sa participation et nous vous laissons le soin de contracter toute assurance complémentaire.
4. Sport Aventure Passion se réserve le droit de stopper sur l'avis du service médical de l'organisation tout concurrent "défaillant".
5. Chaque concurrent autorise toute personne compétente à appliquer le traitement qui s'imposera sur le plan médical ou chirurgical.
6. Sport Aventure Passion ne peut être tenu responsable des pertes ou vols de toute nature pendant le déroulement de cette manifestation.
7. Chaque concurrent s'engage à accepter sans condition et restriction toutes prises d'images et son (vidéo-photos) de son équipe à des fins publicitaires ou promotionnelles réalisés par l'ensemble des médias présents sur l'HIVERNALE du Raid Normand sans prétendre à aucun remboursement de quelque nature que ce soit et sans réclamer aucune compensation.
8. Le capitaine de l'équipe reste le seul interlocuteur entre S.A.P. et son équipe. Il prend la responsabilité de l'engagement financier de son équipe et est seul responsable de la bonne coordination de son équipe.
9. Pour des raisons de sécurité, toute personne non engagée sur l'HIVERNALE du Raid Normand ou ne faisant pas partie de l'organisation n'est pas admise sur le parcours de l'HIVERNALE.
10. Pour information, des contrôles anti-dopage peuvent avoir lieu sans préavis par le Ministère des Sports.
11. Chaque concurrent déclare participer à la 10ème HIVERNALE du Raid Normand qui se déroulera dans la nuit du 30/31 janvier 2010 avec un départ et une arrivée de BOSC ROGER EN ROUMOIS en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut engendrer et déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en avoir accepté les termes sans réserve.
12. Règlement de la 10^{ème} HIVERNALE du Raid Normand rédigé sur 2 pages le 25 octobre 2009 par Sport Aventure Passion.

SPORT AVENTURE PASSION
906 Le Haut Mouchel 76480 SAINT PAER
02 35 37 00 75
www.raidnormand.eu
pleblay@raidnormand.eu